

Consignes à la population

Alerte cyclonique de niveau 2

- Ne pas circuler à pieds, à bicyclette ou avec tout moyen de locomotion motorisé.
- Rester confiné à l'intérieur des habitations ou des centres d'accueil mis à disposition par les communes.
- Veiller à s'éloigner des baies vitrées.
- Si la situation se dégrade, repérer les endroits les plus résistants du local et s'y tenir et se protéger.
- Surveiller la résistance de l'abri et de ses ouvrants en redoublant de vigilance la nuit.
- Être attentif au risque d'inondation.
- Être vigilant en permanence malgré des accalmies cycloniques. Il est interdit de sortir, notamment lors du passage de l'œil du cyclone.
- Attendre les consignes des autorités pour sortir de son habitation, abris ou centre d'accueil.